

Le tribunal d'instance renvoie au 3 septembre 2008 l'examen de la demande d'expulsion de 3 locataires par Marseille République

Marseille République, (groupe financier ATEMI depuis peu) a, dès samedi 24 mai (voir La Provence du même jour), promis de tout faire pour reporter l'audience fixée au 26 mai. « C'est une aberration de notre service juridique » s'était défendu le porte parole de la société immobilière répondant à une question de la journaliste.

Cette réaction du propriétaire appelle trois remarques :

- Tout d'abord pourquoi les « aberrations du service juridique ne se produisent jamais en faveur des locataires ?
- Ensuite que se serait-il passé si la locataire centenaire n'était pas entourée ?
- Enfin Marseille République va-t-elle prendre contact avec toutes les ex-locataires âgées qui ont libéré leur logements, convaincues que la demande de Marseille République était légale !

Non ! Ce n'est pas la culture de la maison. Bien sûr, ces personnes seraient parties de leur plein gré !

Combien d'aberrations ont été commises depuis juillet 2004 par Marseille République, semant le trouble et l'angoisse chez des personnes âgées et des personnes démunies devant la violence des procédés de cette société ? Combien de locataires ont dû partir sous de telles pressions.... !!!

Quand ça passe, on en profite, quand ça casse on évoque l'erreur !

Centre Ville Pour Tous, les habitants et les commerçants resteront vigilants pour s'opposer à ces manœuvres d'exclusion sous couvert d'une rénovation !